

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°92-2023</p>	<p>MOYENS GENERAUX MARCHE DE FOURNITURES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché n° 2023-06 : Acquisition de véhicules - Lot 1 « Petit utilitaire électrique d'occasion »
--------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;

VU la consultation lancée par les « Services Techniques » ;

VU le résultat de l'ouverture des plis et l'analyse des offres établis par les Services ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché de fournitures pour l'acquisition de véhicules, aux conditions suivantes :

Attributaire	Montant
<p>SAS PLUCHON AUTOMOBILES 31 ROUTE DE CLISSON 44190 ST LUMINE DE CLISSON</p>	<p>13 485.38 € HT</p>

Article 2. **PRECISE** que l'achat de ce véhicule est assorti d'un contrat de location de batterie d'une durée de 36 mois (pour une distance parcourue de 45000 km) au montant de 82 € euros HT/mois et qu'il sera facturé un montant de 4€ euros HT pour chaque tranche de 100km supplémentaires parcourus.

Article 3. **CHARGE** le Service « Finances-Marché », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable du Vignoble de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Clisson, le 31 août 2023

Décision transmise en Préfecture le **12 SEP. 2023**
Et affichée le **12 SEP. 2023**

Xavier Bonnet
Maire

